

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 août 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	5	5

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau

Le : 06/08/2025

Et

Publication ou notification du :
06/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre août, à huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme Herminia COUSIN, M. GAY Christian, M. APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, et Mme BRIDET Hélène

Etaient excusés : M. HOARAU Philippe, Mme DUPONT Marylène

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

D2025.07.30-- Décision Modificative n° 1 Budget EAU

Absence de quorum lors de la séance du 30 juillet 2025 à 20h.

A la demande de la Trésorerie de Fontainebleau, il est demandé de voter ces modifications de crédits pour pouvoir faire les amortissements de l'année

Sens	Compte	Libellé compte	Total prévu N-1	Réalisé N-1	Fonction	Report (R)	Proposé (P)	NMP	Voté (V)	Total (R+P)
D	21756	Matériel spécifique ...	99 751,18 €	10 329,08 €		0,00 €	600,00 €		0,00 €	600,00 €
D	605	Achats d'eau	850,00 €	0,00 €		0,00 €	-250,00 €		0,00 €	-250,00 €
D	6061	Fournitures non sto...	2 600,00 €	2 483,96 €		0,00 €	-100,00 €		0,00 €	-100,00 €
D	61521	Entretien et réparat...	2 200,00 €	540,00 €		0,00 €	-100,00 €		0,00 €	-100,00 €
D	61523	Entretien et réparat...	7 000,00 €	813,00 €		0,00 €	-150,00 €		0,00 €	-150,00 €
D	6811	Dotations aux amo...	6 700,00 €	5 391,95 €		0,00 €	600,00 €		0,00 €	600,00 €
R	28175	Amort. matériel et ...	700,00 €	885,00 €		0,00 €	600,00 €		0,00 €	600,00 €
						0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total dépense						0,00 €	600,00 €		0,00 €	600,00 €
Total recette						0,00 €	600,00 €		0,00 €	600,00 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2025 de l'eau les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus
- 2) d'autoriser Madame le Maire à signer les actes correspondants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette décision modificative

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits en Mairie,

Pour copie conforme,
Le 04/08/2025
Le Maire, Hélène BRIDET

